



Suite au déploiement de la 4G et la mise en route de l'antenne relais dans votre commune.

Des interférences possibles avec la réception de la TNT sur vos téléviseurs

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez des difficultés à recevoir la TNT, vous bénéficiez d'un dépannage mis en place par l'ANFR (Agence National des Fréquences).

Afin de saisir votre réclamation, vous devez vous connecter sur :

<https://assistance.recevoirlatnt.fr/>

Ou par téléphone au : 0970818818 (non surtaxé)

La mairie peut vous aider n'hésitez pas à venir nous voir ou à nous appeler au 02.43.29.33.13

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception par Satellite (parabole), par Câble ou Fibre Optique ne sont pas concernés par la perturbation